

<p>Rapport 3-9 Avis sur Évolution de la carte des formations - rentrée 2017</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation-Recherche Rapporteure : Brigitte Vaugne</p>	<p>Séance plénière Mardi 28 mars 2017</p>

La loi relative à la refondation de l'école de juillet 2013 confie à la Région le soin d'arrêter la carte des formations professionnelles initiales en voie scolaire, après accord des autorités académiques en fonction des moyens disponibles. Pour l'apprentissage, la Région arrête la carte des formations après diverses consultations.

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, en cours d'élaboration, fixera la procédure pour les rentrées 2018-2022. Pour la rentrée 2017, une lettre de cadrage, commune à la formation initiale sous statut scolaire et à la formation par la voie de l'apprentissage, a été rédigée par la Région et les autorités académiques et les propositions ont été instruites conjointement dans le respect des compétences de chacun.

Dans un contexte de fusion territoriale, les calendriers ont été modifiés de manière à ce que les procédures soient totalement harmonisées entre les deux Académies régionales.

Le CESER a pris connaissance du rapport de l'Exécutif, notamment : le calendrier d'élaboration de la carte des formations d'une part ; d'autre part, les modalités de concertation les branches professionnelles et les instances CREFOP-COPAREF.

Le CESER note en préambule les données croissantes **d'ouverture de sections en apprentissage**.

Dans l'ensemble, il souligne que l'élaboration de la carte des formations professionnelles relève d'un caractère essentiellement « technique ».

À ce titre, **le CESER souhaiterait se voir préciser par la Région sa vision politique dans l'élaboration de la carte des formations. Il regrette fortement de ne pas disposer au préalable de la lettre de cadrage** ce qui a pour conséquences de ne faire écho à aucune vision à long et moyen terme et de n'établir aucun lien avec la stratégie de mandat et le SRDEII resté, il est vrai, très discret sur la place de la formation.

Le CESER formule les observations suivantes :

- sur la démographie régionale : il souhaiterait voir précisée l'ampleur de la baisse dans l'Académie de Dijon, particulièrement concernée par la baisse d'effectifs en seconde,
- s'il comprend la volonté de la Région de construire sur le territoire des parcours de formations complets dans certaines filières, certains de ses conseillers s'interrogent sur les potentialités de partenariats qui pourraient être construites avec les régions voisines.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'enseignement supérieur

Deux remarques :

1- Je souhaite attirer l'attention sur la grande complexité que recouvre la notion de carte des formations : il est difficile d'avoir une vision globale et de bien comprendre en quoi consiste l'exercice d'arrêter la carte des formations :

- Qui fait quoi ? Qui a la responsabilité ? Et quelle responsabilité ?

- Quelles voies de formations sont ici concernées : formation professionnelle, formation technologique, formations professionnalisantes ?

2- L'étude ligne par ligne des différents tableaux figurant en annexe du rapport ne relève pas de cet avis, mais on retiendra la nécessité de plus de précisions, ou de rigueur, à plusieurs endroits, en particulier sur les différentes lignes concernant les licences professionnelles. Seules les universités sont accréditées à délivrer le diplôme national de licence professionnelles, accréditation par l'État sur la base d'une évaluation nationale. Ce ne sont pas des poursuites d'étude de filière technologique.

Une de ces lignes m'étonne et nécessiterait d'être clarifiée :

En l'état elle apparaît en contradiction avec le choix de l'UFC d'identifier le CFA Sup FC comme interlocuteur unique pour l'ensemble de l'offre de formation ouverte à la voie de l'apprentissage. **Plus largement, ce cas particulier m'amène à considérer qu'une réflexion entre tous les acteurs concernés s'impose pour clarifier le rôle du CFA-SUP FC au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, CFA dont le Ceser de l'ex FCOMTE a, à plusieurs reprises souligné la pertinence et dont le fonctionnement est apprécié tant par les acteurs économiques que par les acteurs académiques.**

Déclaration d'Élisabeth Grimaud, au nom de l'URAF

Au nom de l'URAF, nous souhaitons féliciter les services du Conseil Régional pour avoir su construire un projet à l'échelle de notre grande région et s'être orienter sur des formations aux métiers de demain. Le numérique, les économies d'énergies, industrie de pointe sont des secteurs porteurs et à forte valeur ajoutée. Notre territoire en a besoin de cela pour son développement.

Pour autant, on peut s'étonner que la procédure utilisée n'intègre pas les familles. Si les institutions doivent considérer les capacités des établissements scolaires pour répondre aux besoins du marché de l'emploi, elles doivent tenir compte des intéressés.

Les parents ont conscience des enjeux liés à la scolarité et la formation de leur enfant. Ils sont des acteurs majeurs de l'orientation scolaire. Chaque jour, ils sont là pour discuter, aider à réfléchir en fonction de leur culture et connaissances. Ils ont à cœur de trouver une orientation qui corresponde à leur personnalité ainsi qu'aux débouchés qu'elle offrira. Ils font l'articulation entre le jeune et le monde de l'entreprise.

Si certaines filières ont du mal à recruter, ne faut-il pas s'intéresser aux attentes des familles comme on peut le faire pour les attentes des entreprises ?

L'orientation scolaire ne fonctionne pas sur un modèle binaire : capacités de l'offre de formation/marché de l'emploi.

Les familles sont des acteurs à part entière qui accompagne le jeune, dans les choix de l'orientation, vers l'entreprise. Elles doivent être intégrées dans les discussions, afin de participer à une coordination des besoins, et des attentes

L'URAF est à la disposition du Conseil Régional pour y réfléchir .

Je vous remercie pour votre attention.